Image not found or type unknown

# Location meublée étudiante

Par **Patoune21**, le **16/09/2011** à **13:07**

Bonjour,
Ma fille est étudiante, et elle loue un meublé de 20 m2 depuis le 1er septembre 2011. Cet appartement est en mauvais état général. Nous venons de rompre le bail, avec préavis de 1 mois, soit jusqu'au 13 octobre (elle a trouvé une colocation avec uns copine à compter de 1er octobre). Mais ma fille, allergique, a depuis la semaine dernière, rechuté dans ses allergies, soit après 2 nuits passées dans cet appartement (ce qui n'est pas fortuit, puisque le week-end cela va mieux). Pouvons-nous, avec un certificat médical, abréger le préavis, sachant que dès cette fin de semaine il nous faut trouver une autre solution jusqu'au 1er octobre ? Sans vouloir justement multiplier les frais, nous ne pouvons pas laisser notre fille ainsi !
Merci pour votre réponse;
Cordialement

Par **mimi493**, le **16/09/2011** à **13:44**

non, vous ne pouvez pas.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés